

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 461 309

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 15535**

-
- (54) Appareil automatique de distribution d'articles de confiserie.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 07 F 11/02.
- (22) Date de dépôt..... 11 juillet 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 12 juillet 1979, n° G 79 20 021.8.

- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 30-1-1981.
-

- (71) Déposant : Société dite : DEUTSCHE WRIGLEY GMBH, résidant en RFA.

- (72) Invention de : Albert Julius Morgenstern.

- (73) Titulaire : *Idem* (71)

- (74) Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.
-

La présente invention concerne un appareil automatique de distribution d'articles de confiserie, destiné notamment à la vente automatique, en libre service, du chewing-gum, cet appareil comportant au moins un magasin transparent ainsi qu'un distributeur présentant une boîte à monnaie et permettant, après l'introduction de la monnaie, de retirer une quantité déterminée de marchandises.

On sait fixer de tels distributeurs automatiques en une position en hauteur déterminée sur un mur de façon que chaque personne ayant envie de la marchandise proposée puisse se servir. On sait en outre installer de tels distributeurs automatiques sur des consoles, des tables et autres surfaces de montage pour les rendre disponibles à chacun, et équiper éventuellement l'appareil automatique d'un dispositif de sécurité, par exemple une chaîne, pour empêcher un vol. Lorsque ces distributeurs automatiques sont installés à l'air libre, un inconvénient réside dans le fait qu'ils sont exposés sans aucune protection aux effets des intempéries et sont fortement salis. Les variations de la température et de l'humidité font pénétrer par le dispositif de distribution des marchandises les saletés dans le magasin, de sorte que les marchandises se salissent et deviennent insalubres et d'aspect peu agréable. Le mécanisme qui, après introduction de la monnaie, libère la quantité de marchandise, souffre également beaucoup des effets externes, de sorte qu'il faut une surveillance constante. Il s'y ajoute que les distributeurs automatiques connus sont abandonnés sans aucune protection à un vandalisme général, c'est-à-dire que l'absence de protection des distributeurs automatiques incite des personnes à ouvrir de force ces appareils, à les détruire ou à les arracher du mur qui les porte. De tels appareils automatiques librement suspendus provoquent pour ainsi dire une destruction volontaire ou incitent à ne pas réagir contre les agressions. Un remplacement fréquent de tels distributeurs automatiques abîmés augmente naturellement les frais de la vente des marchandises par ces distributeurs, ce qui n'est pas intéressant pour la collectivité. Un autre

inconvénient de ces distributeurs automatiques connus réside dans le fait qu'ils ne peuvent présenter de grandes surfaces planes ou contiguës pour vanter et mettre en valeur les marchandises proposées. Lorsque les distributeurs automatiques 5 sont installés de façon lâche et ne sont fixés que par une chaîne, il est malcommode de se servir car, lorsqu'on en retire la marchandise, l'appareil automatique peut se déplacer assez facilement et des enfants, par exemple, ne peuvent jamais, bien qu'ils aient régulièrement introduit la monnaie voulue, en 10 retirer la quantité correcte de marchandises.

L'invention vise à proposer un tel appareil de distribution automatique pouvant, mieux que les appareils connus, être protégé contre le vandalisme, le vol et les dégâts volontaires, et dans lequel la sortie de distribution des marchan- 15 dises et leur introduction puissent s'effectuer dans des conditions d'hygiène améliorées. L'appareil doit en outre présenter une plus grande surface publicitaire et son remplissage doit être simple. L'appareil selon l'invention a la forme d'un meuble entourant de tous côtés le magasin contenant les mar- 20 chandises à débiter. Ce meuble présente au moins une fenêtre permettant la sortie de la marchandise, ainsi qu'un mécanisme de guidage du magasin et ce meuble peut être monté de façon fixe ou être librement suspendu mais fixé.

Dans le meuble, le magasin ainsi que le dispositif 25 de distribution des marchandises sont nettement mieux protégés que dans le cas des distributeurs automatiques connus contre les influences des intempéries ainsi que contre des dégâts intentionnels ou du vol. Les marchandises sont maintenues à l'écart des variations de la température, de la pluie et de 30 la poussière; le dispositif de distribution des marchandises reste propre. Cependant, la monnaie peut être introduite sans difficulté et les marchandises facilement retirées. Le distributeur automatique peut également être installé sans difficulté à l'écart d'un mur ou être placé dans la position chaque 35 fois optimale en divers endroits dans des abris. Des renseignements ou des étiquettes publicitaires peuvent être appliqués

ou collés sur le meuble en attirant nettement l'attention sur les marchandises. Une présentation voyante du meuble garantit d'attirer également l'attention et le regard des personnes qui passent ou des automobilistes qui circulent près de ce meuble.

5 Il s'est en outre avéré en pratique que le meuble protège également le magasin contre des dégâts involontaires dus à des véhicules ou à des passants qui le heurtent et qu'au contraire, les passants circulant en foule pressée se heurtent moins facilement à un appareil automatique de ce genre qu'aux appareils 10 automatiques connus, qui ne sont relativement pas remarqués et sont assujettis au mur ou à des parties d'édifices. Ce meuble dégage une impression de dispositif fermé qui dissuade des personnes agressives de commettre des dégâts volontaires ou un vol. En raison de leurs petites dimensions, les appareils 15 automatiques connus ont souvent été arrachés, transportés dans un véhicule de tourisme, puis ils ont été démolis et la monnaie dérobée. Ce danger est fortement diminué dans le cas des appareils automatiques de l'invention, en raison des grandes dimensions du meuble et de sa structure compacte. Le magasin 20 contenant les marchandises repose sûrement dans le mécanisme de guidage. Ce magasin peut cependant être facilement rempli ou remplacé lorsqu'il est séparé du meuble.

Dans une forme avantageuse de réalisation de l'appareil distributeur de l'invention, le meuble présente un évidemment s'ouvrant vers le mécanisme de guidage pour permettre l'introduction du magasin. L'évidement peut être obturé par un couvercle verrouillable dans l'avant du meuble et qui y affleure. Un tel meuble peut être produit très simplement et de façon peu onéreuse. Le remplacement ou le remplissage du 30 magasin ou le vidage de la boîte à monnaie peuvent cependant s'effectuer rapidement. Il suffit d'enlever le couvercle du meuble.

Selon une autre caractéristique avantageuse du meuble de l'invention, son mécanisme de guidage présente des glissières 35 et des butées pour l'introduction et la fixation du magasin. On garantit ainsi à ce magasin une assise irréprochable dans

le meuble.

Selon une autre caractéristique avantageuse, un pied assujetti à un socle est fixé à un côté, de préférence le dessous du meuble. Ce pied permet d'ériger l'appareil automatique en un endroit quelconque et éventuellement de l'ancrer au sol. Le fait que la liaison du meuble à son pied ne peut se défaire que de l'intérieur rend plus difficile le vol du meuble et des magasins, contenant la marchandise, qui s'y trouvent.

En variante, des ouvertures peuvent être ménagées dans un côté, de préférence l'arrière, du meuble pour l'introduction d'éléments de fixation ne pouvant en être retirés que de l'intérieur. Cela permet donc également donc de fixer le meuble à des parties d'immeubles, à des mâts, à des kiosques ou édifices analogues en le protégeant contre un démontage volontaire. Les ouvertures de fixation correspondant aux deux variantes décrites ci-dessus peuvent être ménagées dès le début dans le meuble, de sorte que le choix du mode de fixation puisse s'effectuer librement sans nécessiter de travail de transformation ultérieure du meuble.

Dans une forme avantageuse de réalisation de l'appareil de l'invention, le mécanisme de guidage fait partie d'un support muni d'éléments de fixation pour l'application sur un mur ou sur un pied, et le meuble est placé de façon amovible sur le support, puis y est assujetti. Les magasins contenant la marchandise sont ainsi immédiatement protégés dans un support stable auquel le meuble est en même temps fixé par une liaison permettant un rabattement. Il n'est alors pas nécessaire que le meuble soit réalisé de façon aussi stable que dans les deux formes de réalisation précédemment décrites, car il n'a à jouer aucun rôle porteur. Cette forme de réalisation est avantageuse pour un remplacement simple d'un magasin vide. En outre, elle ne permet que très difficilement d'accéder de force à l'intérieur du meuble.

Selon une autre caractéristique avantageuse, le support comporte une plaque arrière à laquelle est fixé le

mécanisme de guidage des magasins, et le meuble est relié de façon rabattable à ce support par un mécanisme tournant et glissant et par le mécanisme de guidage. La forme de réalisation choisie pour l'appareil automatique est techniquement simple 5 à fabriquer et cependant robuste. Le mécanisme tournant et glissant facilite le remplacement ou le remplissage des magasins, car il n'est pas nécessaire d'enlever le meuble, mais seulement de le rabattre.

Selon une autre caractéristique avantageuse, le méca- 10 nisme de guidage est formé de profilés pliés en U, qui tendent à s'éloigner de la plaque arrière et auxquels sont fixées des butées. Ce mécanisme de guidage maintient en service très fermement les magasins. Lors du remplacement d'un magasin, celui-ci peut cependant être très facilement retiré. Dans la mesure 15 où plusieurs magasins sont logés dans le meuble, ils ne peuvent se toucher latéralement.

Selon une autre caractéristique avantageuse, au moins 20 un boulon définissant un axe de rabattement du meuble est fixé au mécanisme de guidage ou à l'un au moins des profilés de support qui y sont reliés, et ce boulon pénètre dans la boutonnière ménagée par les glissières ou rails reliés au meuble. La forme de réalisation du mécanisme de rotation et de glissement conduit à une assise sûre du meuble sur son support. Cependant, 25 ce meuble peut être suffisamment rabattu pour permettre d'accéder, sans être gêné, au magasin.

Selon une autre caractéristique avantageuse, un évidem- 30 ent rectangulaire, dont le contour correspond au mécanisme de guidage, est réalisé dans la paroi arrière du meuble, la plaque arrière de support étant plus grande que cet évidement. Le meuble peut ainsi s'appuyer très fermement à la plaque arrière, de sorte que l'évidement est cependant bien protégé contre l'entrée de l'humidité ou des saletés.

Selon une autre caractéristique avantageuse, une barre 35 continue ou plusieurs éléments alignés et en saillie est ou sont montés du côté du mécanisme de guidage opposé au boulon parallèlement à la plaque arrière de support et à une certaine

distance de celle-ci; autour de la hauteur de cette barre, l'élément pratiqué dans la paroi arrière du meuble est plus grand que l'amplitude du guidage dans cette direction; et chaque boutonnière ménagée entre les glissières comporte un assez long segment horizontal suivi d'un segment vertical dont la longueur correspond au moins à la hauteur de la barre, de sorte que pour rabattre le meuble, on peut tout d'abord soulever le bord de son évidement au-dessus de la barre, puis l'éloigner de la plaque arrière de support sur la presque totalité de la longueur du mécanisme de guidage et le rabattre ensuite autour des boulons. Dans cette forme de réalisation, la fixation du meuble sur son support est techniquement simple à réaliser et elle est robuste. Le rabattement du meuble ne peut être effectué que par une personne connaissant exactement le mécanisme interne.

Pour une fixation très fiable du meuble destiné à empêcher un enlèvement volontaire non autorisé, un écrou est assujetti à la barre parallèle à la plaque arrière. Une vis peut être vissée dans cet écrou de l'intérieur du meuble vers l'intérieur de la paroi arrière de celui-ci lorsque le meuble a été régulièrement soulevé au-dessus de la barre, puis abaissé de façon que le bord de son évidement repose sur le mécanisme de guidage.

Une ouverture verrouillable est ménagée à l'avant du meuble et, lorsque celui-ci est placé régulièrement, cette ouverture est au niveau de la vis de fixation. On ne peut donc libérer le meuble qu'avec un outil spécial et on ne peut également le fixer parfaitement au support que lorsque ce meuble est régulièrement placé.

Selon une autre caractéristique avantageuse, deux magasins placés l'un à côté de l'autre sont disposés dans le mécanisme de guidage. Dans l'avant du magasin sont ménagées des fenêtres correspondant à chaque magasin et permettant d'en voir une partie, d'une part, et donnant accès au dispositif de retrait de marchandise d'autre part. Le meuble correspondant à grandes dimensions peut ainsi comporter simultanément deux

magasins contenant des marchandises différentes. Les fenêtres permettent immédiatement de voir s'il y a encore de la marchandise dans les magasins et en quelle quantité. Bien entendu, l'évidement peut être agrandi de façon que plus de deux magasins puissent simultanément trouver place dans le meuble.

Dans une forme avantageuse de réalisation, le meuble présente une forme ovale avec une partie avant plane. La forme ovale diminue le risque de blesser des passants heurtant le meuble et elle est en même temps attrayante à la vue.

Le meuble, le mécanisme de guidage et la plaque arrière de support peuvent être réalisés en des tôles soudées, rivées ou vissées. Un tel meuble peut être réalisé en pratique à peu de frais techniques tout en étant bien résistant aux intempéries et très robuste.

On peut en variante choisir pour le meuble une réalisation en matière plastique qui le rend particulièrement léger et cependant robuste.

Enfin, selon une autre caractéristique importante de l'invention, les fenêtres ménagées à l'avant du meuble sont rondes, ovales, rectangulaires ou carrées. Leur contour et leurs dimensions peuvent être identiques ou différents. Le meuble donne ainsi une impression d'ensemble intéressante à voir, et le côté du meuble équipé de fenêtres peut par exemple donner l'impression d'un visage ou d'un objet dont la vue plait en particulier aux enfants ou aux adolescents.

Des formes de réalisation de l'invention seront maintenant décrites plus en détail, à titre d'exemples nullement limitatifs, en regard des dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un appareil automatique de distribution d'articles de confiserie;

la figure 2 en montre une autre forme de réalisation,

la figure 3 présente, ouvert, le meuble des formes de réalisation des figures 1 et 2;

la figure 4 présente un magasin contenant des marchandises et qui convient pour être introduit dans le meuble représenté sur les figures précédentes;

la figure 5 est une vue avant d'une autre forme de réalisation; et

la figure 6 est une vue latérale, tournée de 90°, de la forme de réalisation représentée sur la figure 5.

5 Selon la figure 1, un appareil automatique 1 de distribution d'articles de confiserie, par exemple un distributeur de chewing-gum, consiste en un meuble ovale 3 présentant un côté avant 2 et un côté arrière 4 plats. Ce meuble 3 est relié à un pied 5 fixé à un socle 6. Dans l'avant 2 du meuble 10 1 est ménagé un évidement 7 dans lequel est monté un couvercle 8 adapté au meuble et qui peut être verrouillé par un organe 26 de verrouillage. L'évidement conduit à un mécanisme 27 de guidage. Le couvercle 8 comporte une fenêtre ronde 9 sous laquelle est située une fenêtre 10 rectangulaire ou carrée. 15 Derrière la fenêtre ronde 9 se trouve un magasin transparent 11 (voir figure 4) comportant un dispositif 12 de distribution de marchandises auquel on peut accéder par la fenêtre 10. Le magasin 11 contient par exemple des boules de chewing-gum, dont on peut, en introduisant une pièce de monnaie dans le 20 dispositif de distribution 12, retirer par ce dispositif une quantité déterminée.

La figure 2 montre un appareil automatique 13 de distribution d'articles de confiserie, qui a également la forme d'un meuble ovale 14 pouvant à son tour être érigé sur le sol 25 ou ancré dans celui-ci à l'aide d'un pied 5 et d'un socle 6. Le meuble 14 présente un évidement rectangulaire 15 obturé par un couvercle plat 16. Dans le couvercle 16 sont ménagées côté à côté deux fenêtres rondes 9 et, au-dessous d'elles, deux fenêtres 10 rectangulaires ou carrées permettant d'aper- 30 cevoir ou d'atteindre le magasin 11 et le dispositif 12 de distribution de marchandises de deux magasins introduits côté à côté dans le meuble 14. Le couvercle du meuble peut également être ovale (16'). Son bord est alors parallèle au contour ovale du meuble 13. La surface destinée au collage des éti- 35 quettes publicitaires est alors plus grande et continue.

La figure 3 montre le meuble ouvert. Le mécanisme 27

de guidage se situe dans l'évidement 16 et consiste en des glissières ou profilés 17 en cornière et des butées arrière 18 pour la fixation du magasin. De plus, des ouvertures 19 sont ménagées dans l'arrière du meuble 14 et des ouvertures 20 dans 5 le dessous de celui-ci pour permettre de fixer ce meuble à un mur ou au pied 5. Ainsi, les éléments de fixation sont introduits de l'intérieur de sorte que, avantageusement, ils ne peuvent être desserrés de l'extérieur.

Le magasin 11 est nettement visible sur la figure 4. 10 Il consiste en un récipient en verre de forme parallélépipédique ou cubique à la partie inférieure duquel est fixé le dispositif 12 de distribution des articles. Le magasin 11 contient de la confiserie, par exemple des boules de chewing-gum 21, dont on peut retirer une quantité connue par un dispositif 15 distributeur 22 lorsqu'une pièce de monnaie a été introduite dans un orifice 23 et que l'on a pressé sur deux leviers 24, ce qui permet d'actionner un volet articulé 25 qui libère la quantité choisie des articles 21 de confiserie. Bien entendu, le magasin contenant les articles et le dispositif de distribution 20 de ces articles peuvent aussi avoir une autre structure ou une autre forme de réalisation.

La forme de réalisation, représentée de face sur la figure 5 et de côté sur la figure 6, d'un appareil automatique de vente en libre service de chewing-gum se différencie des 25 formes ci-dessus décrites du fait que le meuble ovale 40 est fixé, de façon à pouvoir se rabattre, sur un support 31. Pour cet appareil automatique 30, le support 31 consiste en une plaque arrière rectangulaire stable 32 à laquelle sont fixés des profilés ou rails de guidage 33 et 34 en U, qui s'écartent 30 horizontalement de cette plaque en haut et en bas. Comme l'appareil automatique 30 est conçu pour loger deux magasins, des butées intermédiaires 35 sont fixées entre ces deux magasins sur les rails 33 et 34 pour servir d'entretoises. Des pattes ou profilés de support 36 sont fixés à la partie inférieure des 35 rails inférieurs 34 et un boulon 37, faisant saillie vers l'extérieur, est vissé dans chacune des pattes 36. Les boulons

37 définissent l'axe de rabattement du meuble 40. A cet effet, un rail ou une glissière 38 est fixé au meuble 40 et renferme une boutonnière 39 en cornière dans laquelle pénètre un boulon 37. Chaque boutonnière 39 comporte un long segment incliné 39a 5 raccordé à un segment plus court 39b dirigé vers le haut.

Le meuble 40 est muni à l'avant 41 de fenêtres rondes 42 et, au-dessous, de fenêtres rectangulaires 43. Elles servent à observer les magasins ou à en atteindre le dispositif de distribution.

10 Le meuble 40 présente à l'arrière un évidement rectangulaire 44 dont la hauteur est supérieure d'une quantité 50 à la distance, dans ce sens, des rails 33 et 34.

Une barre 45, parallèle à la plaque arrière de support 32 et à une certaine distance de celle-ci, est fixée sur le 15 rail supérieur 33. Cette barre 45 porte un écrou 46 dans lequel une vis de fixation 47 est vissée de façon à s'appuyer contre l'intérieur de la paroi arrière du meuble 40 et à presser celle-ci contre la plaque 32. Une ouverture 48 est ménagée dans la paroi avant 41 du meuble 40, au niveau de la vis 47, et 20 cette ouverture peut être verrouillée par un organe 49 de verrouillage. Cette ouverture 48 permet de desserrer ou de serrer la vis 47 à l'aide d'un outil spécial, par exemple un long tournevis, lorsque le meuble 41 repose régulièrement sur le support 31. La hauteur de la barre 45 n'est pas tout à fait 25 égale à la quantité 50 dont l'évidement 44 excède la hauteur du mécanisme de guidage.

Les figures 5 et 6 montrent l'appareil automatique assemblé mais non empli. Pour introduire un ou deux magasins, il faut tout d'abord enlever l'organe 49 de verrouillage. La 30 vis 47 peut ensuite être desserrée à l'aide de l'outil passant par l'ouverture 48 jusqu'à libérer la paroi arrière du meuble 40. Ce meuble est ensuite soulevé de la quantité ou distance 50 de façon que les boulons 37 glissent vers le bas dans le segment 39b de boutonnière jusqu'à ce que le bord supérieur 35 de l'évidement 44 puisse être soulevé au-dessus de la barre 45. L'ensemble du meuble 40 est ensuite écarté de la plaque 31 et

tiré vers l'avant jusqu'à ce que les boulons 37 parviennent à l'extrémité avant du segment 39a de boutonnière. Le meuble 40 peut alors se rabattre vers le bas jusqu'à ce que la paroi arrière du meuble 40 soit au niveau de la partie inférieure des 5 rails 34. Le ou les magasins peuvent alors être simplement introduits dans le mécanisme de guidage. On fait ensuite pivoter vers le haut le meuble 40 et, en opérant en sens inverse, on le met à nouveau dans la position représentée sur la figure 6.

La plaque arrière de support 32 comporte des dispositifs non représentés et qui permettent de fixer le meuble 40 à une paroi ou à un pied. Il est particulièrement avantageux que le meuble lui-même soit très voyant et par exemple particulièrement coloré, et que l'on puisse appliquer sur les surfaces planes de ce meuble des étiquettes collantes publicitaires ou d'autres renseignements concernant les marchandises disponibles. En outre, les surfaces planes du meuble n'ont pas une forte tendance à se salir et elles peuvent de plus être facilement et rapidement nettoyées.

Il va de soi que, sans sortir du cadre de l'invention, 20 de nombreuses modifications peuvent être apportées à l'appareil automatique décrit et représenté.

REVENDICATIONS

1. Appareil automatique de distribution d'articles de confiserie, en particulier appareil automatique de vente en libre service de chewing-gum, cet appareil comportant au moins un magasin transparent, un dispositif de distribution de la marchandise ainsi qu'une boîte à monnaie permettant, après l'introduction d'une pièce de monnaie, de retirer une quantité déterminée d'articles, l'appareil étant caractérisé en ce qu'il est un meuble (3,14,40), entourant de tous côtés un magasin (11), présentant au moins une fenêtre (9,10,43,42) permettant l'accès au dispositif (12) de distribution de la marchandise ainsi qu'un mécanisme (27; 33 à 35) de guidage du ou des magasins, et en ce qu'il peut être monté de façon fixe ou librement suspendu mais fixé.
- 15 2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le meuble (3,14) présente un évidement (16) ouvert sur le mécanisme (27) de guidage et permettant l'introduction du magasin (11), cet évidement (16) étant obturable par un couvercle (8,16) verrouillable et monté de façon à affleurer à l'avant de ce meuble.
- 20 3. Appareil automatique selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le mécanisme (27) présente des glissières ou profilés en cornière (17) et des butées (18) pour l'introduction et la fixation du magasin (11).
- 25 4. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'un pied (5), assujetti à un socle (6), est fixé de l'intérieur à un côté, de préférence la partie inférieure, du meuble (3,14).
- 30 5. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que des ouvertures (19) sont ménagées sur un côté, de préférence l'arrière (4) du meuble (3,14), pour permettre l'introduction d'éléments de fixation ne pouvant être desserrés que de l'intérieur de ce meuble.
- 35 6. Appareil automatique selon la revendication 1, caractérisé en ce que le mécanisme de guidage fait partie d'un support (31) pouvant être fixé à l'aide d'éléments de fixation

sur une paroi ou un pied, et en ce que le meuble (40) est placé de façon amovible sur le support et y est fixé.

7. Appareil automatique selon la revendication 6, caractérisé en ce que le support (31) comporte une plaque 5 arrière (32) à laquelle le mécanisme (33-35) de guidage du ou des magasins est fixé, et en ce que le meuble (40) est relié, de façon rabattable, au support (31) par l'intermédiaire d'un mécanisme (36-39) tournant et glissant et par l'intermédiaire du mécanisme de guidage.

10 8. Appareil automatique selon l'une des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que le mécanisme de guidage est formé par des profilés (33,34) en U s'éloignant de la plaque arrière (32) et sur lesquels sont fixées des butées (35).

9. Appareil automatique selon l'une quelconque des 15 revendications 6 à 8, caractérisé en ce qu'au moins un boulon (37) définissant l'axe de rabattement du meuble est fixé au mécanisme de guidage ou à l'un au moins des profilés (36) de support reliés à ce mécanisme et en ce que le boulon (37) pénètre dans une boutonnière (39) ménagée par les rails (38) 20 reliés au meuble (40).

10. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisé en ce qu'un évidement rectangulaire (44), dont le contour correspond au mécanisme (33-35) de guidage, est ménagé dans la paroi arrière du meuble (40) et 25 en ce que la plaque arrière (32) est plus grande que cet évidement (44).

11. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 6 à 10, caractérisé en ce que, du côté du mécanisme de guidage opposé au boulon (37), une barre continue 30 (45) ou plusieurs éléments alignés en saillie est ou sont montés parallèlement à la plaque arrière (32) et à une certaine distance de celle-ci; en ce que la hauteur de l'évidement (44) excède d'une quantité (50) la hauteur de la barre (45); en ce que la hauteur de cette barre (45) ne correspond pas tout à 35 fait à la quantité (50) dont l'évidement (44) excède l'amplitude du mécanisme de guidage dans ce sens; et en ce que chaque

boutonnière (39) comporte un segment horizontal assez long (39a) auquel se raccorde un segment vertical (39b) dont la longueur correspond au moins à la hauteur de la barre (45) de sorte que, pour être rabattu, le meuble (40) doit tout d'abord 5 être soulevé de façon que le bord de l'évidement se trouve au-dessus de la barre (45) et doit ensuite être éloigné de la plaque arrière (32) de presque toute la longueur du mécanisme de guidage pour être ensuite rabattu autour des boulons (37).

12. Appareil automatique selon la revendication 11, 10 caractérisé en ce qu'à la barre (45) est fixé un écrou (46) dans lequel peut être vissée de l'intérieur du meuble une vis (47) vers l'intérieur de la paroi arrière de ce meuble, dans la mesure où le meuble est régulièrement soulevé au-dessus de la barre (45) et le bord de son évidement (44) est abaissé sur 15 le mécanisme de guidage.

13. Appareil automatique selon la revendication 12, caractérisé en ce que, dans la paroi avant (41) du meuble est ménagée une ouverture (48) verrouillable qui, lorsque le meuble (40) est régulièrement placé, est au niveau de la vis (47) de 20 fixation.

14. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que deux magasins (11), placés côte à côte, sont disposés dans le mécanisme de guidage (27;33 à 35) et en ce qu'est ménagée, dans la paroi avant du 25 meuble, une fenêtre (9;10;43) pour chaque magasin, permettant de voir une partie du magasin et d'accéder au dispositif (12) de distribution des articles.

15. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que le meuble (3,14,40) 30 présente une forme ovale et une partie avant (2,41) plane.

16. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que le meuble (3,14,40), le mécanisme de guidage (27;33 à 35) et la plaque arrière (32) sont réalisés en de la tôle soudée, rivée ou vissée.

35 17. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que le meuble (3,14,40)

est en matière plastique.

18. Appareil automatique selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que les fenêtres (9,10,42,43) sont rondes, ovales, rectangulaires ou carrées 5 et en ce que leur pourtour et leurs dimensions sont identiques ou différents.

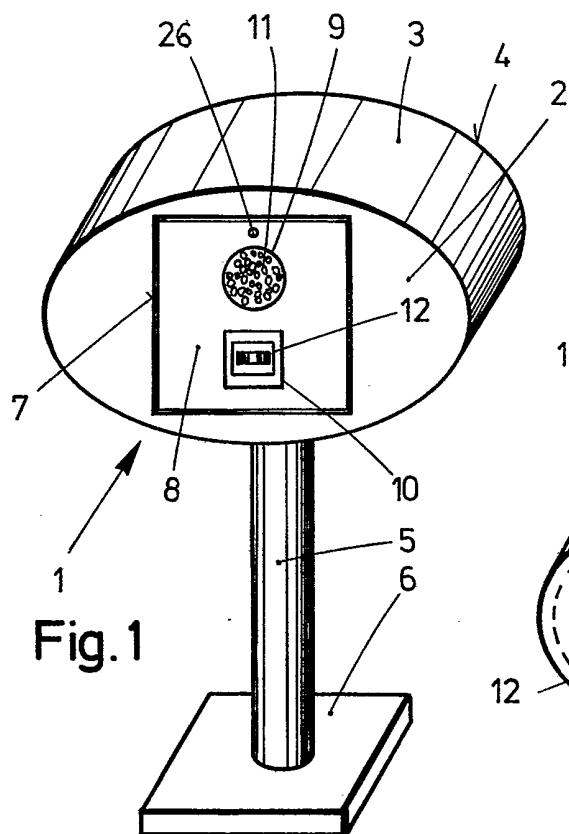


Fig. 1

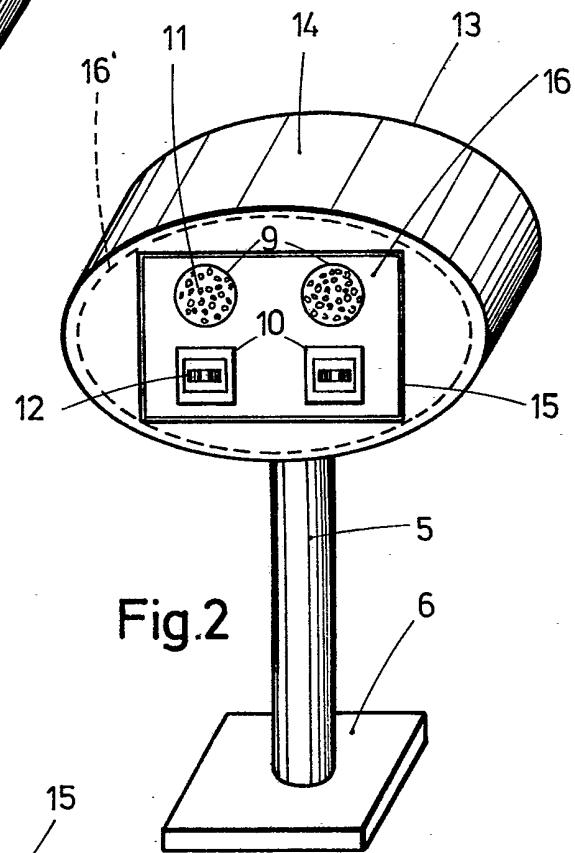


Fig. 2

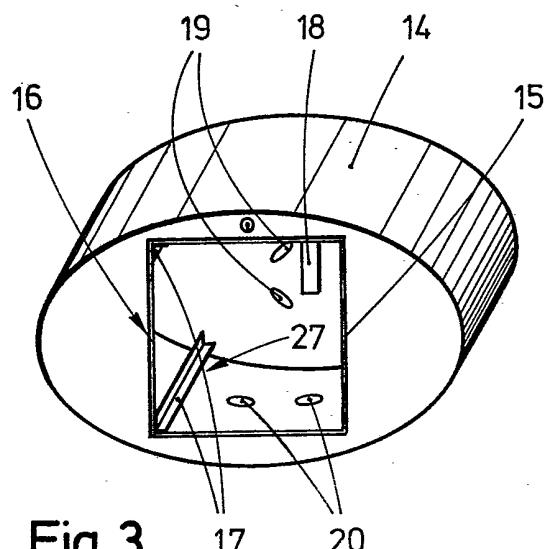


Fig. 3

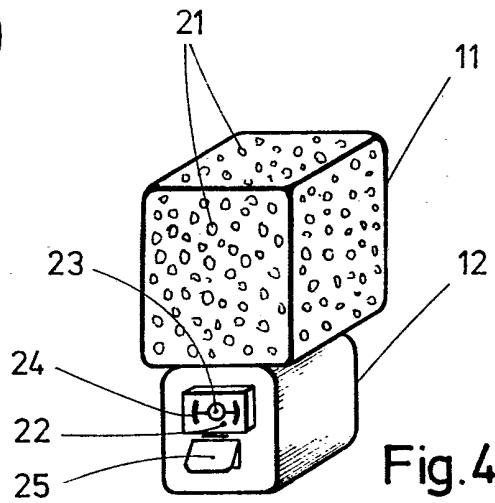


Fig. 4

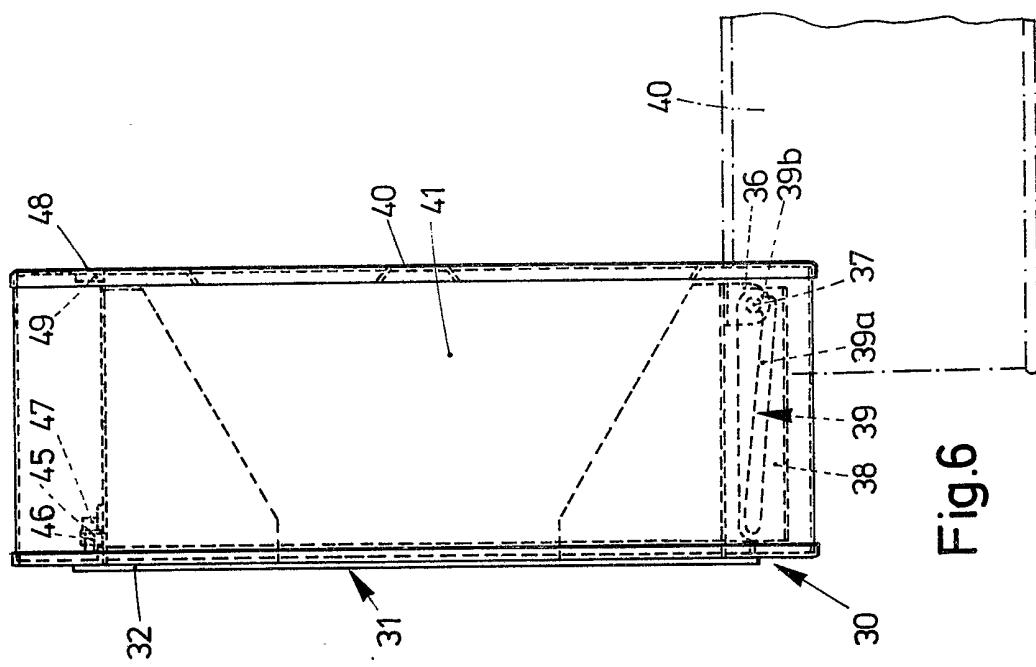


Fig.6

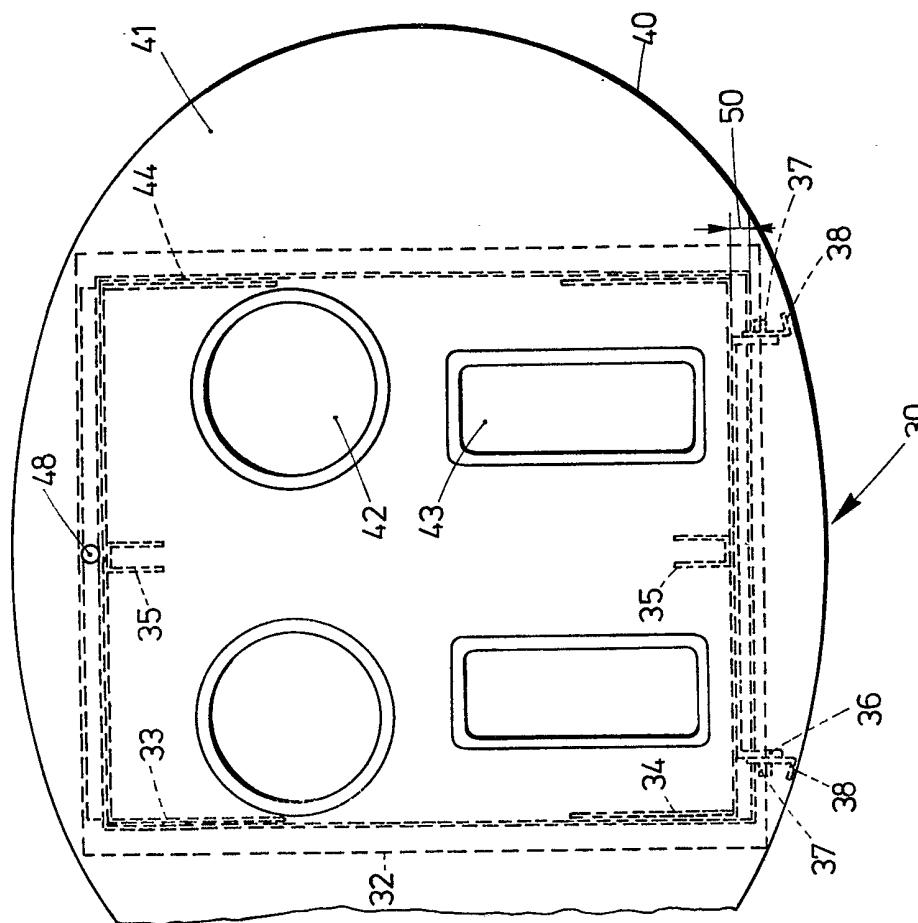


Fig.5